

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Commune AVRANCHES

Nombre de conseillers
en exercice : 35

Nombre de conseillers
en séance : 25

Pouvoirs : 10

Absent : /

Date de l'avis de convocation :
5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune d'Avranches, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David Nicolas, Maire de la commune d'Avranches.

Étaient présents : M. David Nicolas, Maire

M. Jacques Lucas, Mme Annie Parent, M. Christian Cossec, Mme Martine Lorin, M. Philippe Collet, Mme Valérie Busson, M. Thierry Penneec, M. Michel Guézet adjoints,

M. Hervé Lainé, M. Kentin Tiercelin, Mme Fabienne Moalic, M. Roland Caro, M. Bertrand Claveau, M. Germain Delalande, M. Maurice Lainé, Mme Odile Morel, M. Bernard Thalamy (à partir de 19h10), Mme Blandine Coquelin, Mme Angélique Ferreira, M. Guenhaël Huet, Mme Caroline Marie, M. Jean-Paul Ranchin, M. Franck Bouffigny, M. Jean Simonin conseillers.

Pouvoirs

Mme Camille Peschet a donné pouvoir à M. David Nicolas
Mme Nadine Calvez a donné pouvoir Mme Annie Parent
Mme Anne-Laure Tannier-Feres a donné pouvoir M. Kentin Tiercelin
Mme Nadia Marquet a donné pouvoir à Mme Blandine Coquelin
M. François Saint-James a donné pouvoir à M. Christian Cossec
M. Jacques Tholon a donné pouvoir à M. Thierry Penneec
Mme Stéphanie Bidet a donné pouvoir à M. Michel Guézet
M. Philippe Tissot a donné pouvoir à Mme Odile Morel
Mme Régine Jonchère a donné pouvoir à M. Franck Bouffigny
M. Christophe Jardin a donné pouvoir à M. Guenhaël Huet

Secrétaire de séance

Madame Blandine Coquelin est désignée comme secrétaire de séance.

2023-12-11-2. BUDGET PRIMITIF – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**Rapporteur : Monsieur Collet**

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du conseil municipal du 13 novembre 2023,

Après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver le projet de budget 2024 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE D'AVRANCHES

- Équilibre en section de fonctionnement : 13 183 648€
- Équilibre en section d'investissement : 5 787 147€
- **De fixer à 7.5% la fongibilité des crédits retenus**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'EXCEPTION DE MESDAMES JONCHERE (PAR PROCURATION) ET MARIE ET MESSIEURS HUET, JARDIN (PAR PROCURATION), RANCHIN, BOUFFIGNY ET SIMONIN QUI VOTENT CONTRE, ACCEPTE CES PROPOSITIONS

Le maire

David NICOLAS



Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Blandine COQUELIN